

tems si Nous devons écrire à Votre Majesté cette Lettre touchant l'affaire généralement connue de Malthe. D'un côté Nous appréhendions que notre démarche ne seroit pas agréable à Votre Maj., dont Nous souhaitions cependant d'avoir toujours une entière approbation. D'un autre côté considérant que l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem jouit de la prérogative d'être véritablement un Ordre de Religion, & qu'en cette qualité Nous en sommes le Chef suprême, Nous sentions manifestement l'obligation où Nous étions de faire en sa faveur tout ce qui pouvoit dépendre de Nous; & pour ne rien dissimuler à Votre Maj. il paroïssoit, que si Nous restions dans le silence, Elle auroit pu croire en quelque façon, que Nous nous desistions de la bonté de son cœur, dont Elle Nous a cependant donné & Nous donne encore continuellement des preuves indubitables. Nous trouvant dans cet état de perplexité, Nous ne manquâmes pas de Nous adresser avec la plus grande ferveur à notre aimable Rédempteur, dont Nous sommes le Vicaire sur la terre, quoique sans aucun mérite de notre part. Le Seigneur, ainsi que nous pouvons l'espérer, Nous ayant rempli de confiance & Nous assurant que nos espérances ne seront pas en vain, Nous nous présentons à Votre Maj., & la supplions vivement & du fond du cœur, en qualité de Vicaire de Jesus-Christ, qui est l'auteur de la vraie paix, de rendre vos bonnes grâces à la sacrée Religion de Malthe, en levant les obstacles & les difficultés, qui ont subsisté pendant le tems de la disgrâce passée. Votre Majesté peut être entièrement & parfaitement assurée, qu'un acte aussi généreux d'une clémence chrétienne & royale, ne devra & ne pourra jamais lui causer le moindre